



RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: **421-02207**

BY: **MR. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)**

DATE: **MARCH 29, 2018**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **ADAM VAUGHAN**

Response by the Minister of Families, Children and Social Development

SIGNATURE
Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Poverty

ORIGINAL TEXT

REPLY

The Minister of Families, Children and Social Development's overarching goal is to increase economic and social security for all Canadians, especially those who are the most vulnerable. As a result, Employment and Social Development Canada (ESDC) is working on the development of a Canadian Poverty Reduction Strategy that sets targets to reduce poverty, aligns with existing provincial and municipal poverty reduction strategies, and includes a plan to measure and publicly report on progress.

On February 13, 2017, the Minister of Families, Children and Social Development launched a nationwide consultation process to support the development of the Canadian Poverty Strategy. This process was part of the Government's desire to reach out to Canadians and to understand the needs and challenges faced by those most at risk of living with low income. Ministerial and community roundtables with local organizations, national Indigenous organizations and people with lived experience were held across the country. Online public submissions were also received through a portal dedicated to the Poverty Reduction Strategy.

On September 22, 2017, the Minister of Families, Children and Social Development announced the members of the new Ministerial Advisory Committee on Poverty, which brings together a diverse group of 17 leaders, academic experts and practitioners working in the field of poverty reduction, and individuals who have experienced poverty first-hand. The Government also hosted a National Poverty Conference on September 27 and 28, 2017, which brought together academics, Canadians with lived experience of poverty, and other key stakeholders to discuss the results of the national engagement.

On February 20, 2018, *What We Heard About Poverty So Far* – a summary of what Canadians said they want to see in the Poverty Reduction Strategy was released. The feedback and suggestions received are informing the development of the Strategy, which will be released in 2018.

Following the conclusion of the nationwide consultation process, the Government proposed in Budget 2018 an investment of \$12.1 million over five years, and \$1.5 million per year thereafter, to address key gaps in poverty measurement in Canada. The Government has also committed to continuing the dialogue on how to reduce poverty and finding solutions to improve the economic well-being of all Canadian families so they can have a real and fair chance to succeed.

Supporting families and ensuring that every child gets the best possible start in life is a priority of the Government of Canada. The Government is therefore committed to giving families more money to help with the high costs of raising their children and to making a real difference in the lives of children in Canada. To this end, the Government introduced the Canada Child Benefit (CCB) in July 2016. The CCB replaced the Canada Child Tax Benefit (CCTB), the National Child Benefit Supplement, and the Universal Child Care Benefit with one simple, tax-free and targeted benefit.

The CCB is being delivered to approximately 3.3 million families monthly. Because the CCB is tax-free and based on income, it provides more support to families who need help the most. The CCB provides a maximum annual benefit of up to \$6,400 per child under the age of six and up to \$5,400 per child aged six through 17. Families with less than \$30,000 in net income receive the maximum benefit. Nine out of 10 families are receiving more in child benefits under the CCB than they did under the previous system. The benefit helps almost 6 million children—putting more than \$23 billion back in the bank accounts of hard-working Canadian families. In 2017, about 300,000 children were lifted out of poverty which represents a reduction of about 40 percent in child poverty in Canada. Families receiving the CCB are getting \$6,800 on average this year.

To ensure that the CCB continues to help Canadian families over the long term, Budget 2018 confirmed that the CCB benefits will be indexed, starting in July 2018, to keep pace with the cost of living. Indexing the CCB will provide an additional \$5.6 billion in support to Canadian families over the 2018-19 to 2022-23 periods. Budget 2018 also provides \$17.3 million over three years, starting in 2018-19, to improve access to the CCB and other benefits to expand outreach efforts to Indigenous communities, and to conduct pilot outreach activities for urban indigenous communities.

Early learning and child care is critical to childhood development and creates a foundation for a child's future success. To help children get the best start in life and better support Canadian families, Budgets 2016 and 2017 committed to invest \$7.5 billion over 11 years to support and create more high-quality, affordable child care across the country, including a minimum of \$100 million in 2017-18 and then no less than \$130 million per year beginning in 2018-19 for Indigenous Early Learning and Child Care (ELCC). Budget 2018 reconfirmed a commitment of \$360 million, starting in 2017-18 towards the Indigenous ELCC Framework over the next three years. ESDC will continue working collaboratively with Indigenous Governments and partners to implement this dedicated funding.

The Government recognizes that the provision of safe, stable housing and related supports is an important element of addressing poverty and helping individuals achieve an improved quality of life. This is why, on November 24, 2017, the Government announced the details of the 10 year, \$40 billion National Housing Strategy that will address a range of housing needs, from shelters and community housing, to affordable rental and homeownership. The National Housing Co-Investment Fund will provide \$15.9 billion, including \$4.7 billion in contributions and \$11.2 billion in low-interest loans, to repair existing rental housing and develop new affordable housing. The Fund is expected to create up to 60,000 new homes and repair up to 240,000 existing community homes. The federal government will also invite the provinces and territories to partner on a jointly funded \$4-billion Canada Housing Benefit. The Canada Housing Benefit will provide affordability support directly to families and individuals in housing need. Over time, the Canada Housing Benefit will grow to support at least 300,000 households across the country.

To provide tax relief for low-income families and encourage Canadians to stay in the workforce, the federal government introduced the Working Income Tax Benefit (WITB) in 2007. The WITB is a refundable tax credit that supplements the earnings of low-income workers. In 2017, single workers could receive up to \$1,043, while couples and single parents could receive up to \$1,894. The WITB provides important income support to low-income workers and helps to reduce the “welfare wall” by ensuring that individuals, such as social assistance recipients, are in a better financial position when they secure employment. In Budget 2018, the Government proposes to strengthen the WITB by making it more generous, and making the benefit more accessible. This strengthened benefit, the Canada Workers Benefit (CWB), will take effect in 2019. The Government proposes to increase maximum benefits under the CWB by up to \$170 in 2019 and increase the income level at which the benefit is phased out completely. The Government also proposes to increase the maximum benefit provided through the CWB disability supplement by an additional \$160.

Starting in 2019, the Government will also make it easier for people to access the benefit, by making changes that will allow the Canada Revenue Agency to calculate the CWB for any tax filer who hasn't claimed it. As a result, everyone who can benefit from the CWB will receive it when they file their taxes.

Taken together, the comprehensive, cross-country engagement process on poverty reduction combined with investments in the social and economic well-being of all Canadians has positioned the Government to develop a Canadian Poverty Reduction Strategy that will best ensure all Canadians have the opportunity to reach their full potential.



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-02207**

DE : **M. MACGREGOR (COWICHAN-MALAHAT-LANGFORD)**

DATE : **LE 29 MARS 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **ADAM VAUGHAN**

Réponse du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Signature

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Pauvreté

TRADUCTION

RÉPONSE

L'objectif primordial du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social est d'accroître la sécurité économique et sociale de tous les Canadiens, et particulièrement celle des plus vulnérables. Par conséquent, Emploi et Développement social Canada élabore actuellement une Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui fixe des objectifs, s'harmonise avec les stratégies provinciales et municipales existantes de réduction de la pauvreté, et inclut un plan pour mesurer et rendre publics les progrès réalisés.

À cet effet, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social a lancé un processus consultatif le 13 février 2017 à l'échelle nationale qui soutient le développement de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Ce processus s'inscrit non seulement dans la volonté du gouvernement de consulter les Canadiens sur les enjeux qui leur importent, mais également de comprendre les besoins et les défis auxquels font face les personnes à risque de vivre en situation de faible revenu. Des tables rondes ministérielles et communautaires avec des organismes locaux, des organismes autochtones nationaux et des individus ayant vécu ou vivant une situation de pauvreté ont eu lieu à

travers le pays. Des soumissions en ligne ont aussi été reçues par l'entremise d'un portail dédié à la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté.

Le 22 septembre 2017, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social a aussi annoncé le nom des membres du Comité consultatif sur la pauvreté, qui rassemble un groupe diversifié de 17 dirigeants, experts universitaires, praticiens travaillant dans le domaine de la pauvreté et individus qui ont une expérience personnelle de la pauvreté. Le gouvernement a aussi tenu la Conférence nationale sur la pauvreté les 27 et 28 septembre 2017, laquelle a permis de rassembler un groupe d'experts variés du milieu universitaire, des Canadiens ayant connu la pauvreté et des intervenants clés afin de discuter des résultats du processus consultatif à l'échelle nationale.

Le 20 février 2018, le rapport *Ce que nous avons entendu sur la réduction de la pauvreté*, représentant un sommaire de ce que les Canadiens ont dit vouloir voir dans la Stratégie de réduction de la pauvreté, a été publié. L'input et les suggestions reçus ont permis de renseigner l'élaboration de la Stratégie, laquelle sera rendue publique en 2018.

Suite à la conclusion du processus consultatif à l'échelle nationale, le gouvernement a proposé dans le Budget 2018 d'investir 12,1 millions de dollars sur cinq ans, et 1,5 million par année par la suite, afin de réduire les principales lacunes dans la mesure de la pauvreté au Canada. Le gouvernement s'est aussi engagé à poursuivre le dialogue sur la façon de réduire la pauvreté et réitère sa volonté de trouver des solutions pour améliorer le bien-être économique de toutes les familles canadiennes, afin que ces dernières puissent avoir une chance réelle et égale de réussir.

Soutenir les familles et faire en sorte que tous les enfants bénéficient du meilleur départ possible dans la vie est une priorité pour le gouvernement du Canada. Le gouvernement s'engage donc à donner plus d'argent aux familles pour les aider à composer avec le coût élevé associé au fait d'élever leurs enfants et pour faire une réelle différence dans la vie des enfants au Canada. Pour ce faire, en juillet 2016, le gouvernement a mis en œuvre l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). L'ACE a remplacé la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), le Supplément de la prestation nationale pour enfants et la Prestation universelle pour la garde d'enfants par une prestation simple, non imposable et ciblée.

L'ACE est versée à approximativement 3,3 millions de familles mensuellement. Parce que l'ACE est non imposable et fondée sur le revenu, elle offre une aide plus généreuse aux familles qui en ont le plus besoin. L'ACE consiste en une prestation annuelle maximale de 6 400 \$ par enfant âgé de moins de 6 ans et de 5 400 \$ par enfant âgé de 6 à 17 ans. Les familles dont le revenu net est inférieur à 30 000 \$ reçoivent la prestation maximale. Neuf familles sur 10 reçoivent des prestations pour enfants plus élevées grâce à l'ACE que celles versées dans le cadre du système précédent. Les allocations aident près de 6 millions d'enfants en remettant plus de 23 milliards de dollars dans les comptes de banque des familles canadiennes qui travaillent sans relâche. En 2017, environ 300 000 enfants de moins vivaient dans la pauvreté, représentant une réduction d'environ 40 p. 100 de la pauvreté infantile au Canada. Les familles qui reçoivent l'ACE obtiendront en moyenne 6 800 \$ cette année.

Pour s'assurer que l'ACE continue d'aider les familles canadiennes à long terme, le Budget 2018 a confirmé que les prestations de l'ACE seront indexées à compter de juillet 2018 pour tenir compte du

coût de la vie. Grâce à l'indexation de l'ACE, les familles canadiennes recevront 5,6 milliards au cours de la période de 2018-2019 à 2022-2023. Le Budget 2018 fournit également un financement de 17,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, pour améliorer l'accès à l'ACE et à d'autres prestations, pour élargir les efforts de sensibilisation adaptés aux communautés autochtones et pour déployer des activités de sensibilisation dans le cadre d'un projet pilote à l'intention des communautés autochtones urbaines.

Tous les enfants canadiens ont droit à une chance réelle et équitable de réussir dans la vie, et des services d'apprentissage de la petite enfance de grande qualité fournissent une base solide pour y parvenir. Pour donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie et mieux soutenir les familles canadiennes, les budgets 2016 et 2017 ont annoncé un investissement de 7,5 milliards de dollars sur onze ans pour créer plus de places en garderie abordables et de grande qualité partout au pays, incluant un minimum de 100 million de dollars en 2017-2018, puis pas moins de 130 millions par année débutant en 2018-2019 pour le cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones. Le budget 2018 a reconfirmé un engagement de 360 millions de dollars, à compter de 2017-2018, relativement au cadre au cours des trois prochaines années. Emploi et Développement social Canada continuera de travailler en collaboration avec les gouvernements et les partenaires autochtones afin de concrétiser les engagements énoncés dans le Cadre.

Le gouvernement reconnaît que le logement abordable est la pierre angulaire de communautés durables et inclusives et d'une économie canadienne dans laquelle nous pouvons prospérer et nous développer. Pour cette raison, le gouvernement a annoncé la Stratégie nationale sur le logement, le 24 novembre 2017. Dotée d'un investissement total de 40 milliards de dollars sur 10 ans, cette stratégie adressera une gamme de besoins en matière de logement, allant de ceux reliés aux refuges d'urgence et aux logements communautaires, aux besoins de loyers abordables et d'accès à la propriété. Le Fonds national de co-investissement pour le logement sera doté d'une enveloppe de 15,9 milliards de dollars, dont 4,7 milliards de dollars en contributions et 11,2 milliards de dollars en prêts à faible taux d'intérêt, afin de réparer des logements locatifs existants et de créer de nouveaux logements abordables. Le Fonds devrait créer jusqu'à 60 000 logements et contribuer à la réparation de jusqu'à 240 000 logements communautaires. Le gouvernement fédéral va aussi inviter les provinces et les territoires à s'associer à la création d'une Allocation canadienne d'aide au logement de 4 milliards de dollars financée conjointement. L'Allocation canadienne d'aide au logement procurera un soutien à l'abordabilité directement aux familles et aux personnes dans le besoin en matière de logement. Avec le temps, l'Allocation canadienne d'aide au logement en viendra à aider au moins 300 000 ménages dans l'ensemble du pays.

Pour offrir un allègement fiscal aux familles à faible revenu et encourager les Canadiens à demeurer sur le marché du travail, le gouvernement a mis en œuvre, en 2007, la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT). La PFRT est un crédit d'impôt remboursable qui complète le revenu des travailleurs à faible revenu. En 2017, les travailleurs célibataires pouvaient recevoir jusqu'à 1 043 \$, tandis que les couples et les parents seuls pouvaient recevoir jusqu'à 1 894 \$. La PFRT offre un important soutien du revenu aux travailleurs à faible revenu et contribue à réduire le « piège de l'aide sociale » en veillant à ce que les personnes, comme les bénéficiaires de l'aide sociale, se trouvent dans une meilleure situation financière lorsqu'elles décrochent un emploi. Avec le budget de 2018, le gouvernement propose de renforcer davantage la PFRT en la bonifiant et en faisant en sorte que plus de personnes y soient admissibles. Cette prestation bonifiée, l'Allocation canadienne pour le travail (ACT), entrera en vigueur en 2019. Le gouvernement propose d'augmenter la prestation maximale au titre de l'ACT jusqu'à concurrence de 170 \$ en 2019 et d'augmenter le seuil de revenu

au-delà duquel la prestation est éliminée. Le gouvernement propose également d'augmenter la prestation maximale offerte au titre du supplément pour personnes handicapées de l'ACT d'une somme supplémentaire de 160 \$.

À compter de 2019, le gouvernement facilitera également l'accès à la prestation en apportant des changements qui permettront à l'Agence du revenu du Canada de calculer la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) pour tout déclarant qui ne l'a pas demandé. Par conséquent, tous ceux qui peuvent bénéficier de la PFRT le recevront lorsqu'ils déposeront leurs taxes.

Le vaste processus de consultation pancanadien qui a été mené même que les investissements dans le bien-être social et économique de tous les Canadiens ont aidé le gouvernement à élaborer une Stratégie de réduction de la pauvreté qui fera en sorte que tous les Canadiens et Canadiennes ont la chance de réaliser leur plein potentiel.